Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





N° d'entreprise : 0728789209

Nom

(en entier): Fusion ArTech

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de Ribaucourt 141 bte 4G

: 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Objet de l'acte : CONSTITUTION

Il résulte d'un acte passé par devant Maître Delphine Coorevits, notaire associée à la résidence Gent. Drongen, le vingt juin deux mille dix-neuf (à enregistrer) que Monsieur LOPEZ PEDRAZA Oscar Humberto, non marié, né à Santa Clara (Cuba) le 08/11/1974, domicilié à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue de Ribaucourt 141 4 G, a constitué une société à responsabilité limitée ci-après nommée :

NOM ET FORME : La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle est dénommée «Fusion ArTech ». Les dénominations complète et abrégée peuvent être utilisées ensemble ou séparément.

SIÈGE : Le siège est établi en Région de Bruxelles-Capitale.

OBJET : La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

- Le design, le développement, la livraison, l'installation d'applications informatiques, de suites d'applications informatiques, ainsi que la gestion de ces applications au sens large;
- L'achat et la vente, au détail ou en gros, la location, l'installation, la réparation et l'entretien de tout le hardware, le matériel électronique de télécommunication, de l'automatisation, des applications informatiques et de l'informatique générale, ainsi que de tout ce qui a trait à ces matières au sens large;
- La prestation de services et de conseil en automatisation de départements administratifs et industriels, en ce qui concerne l'utilisation de l'informatique, de télécommunication, d'automatisation, y compris le software et hardware décrit ci-dessus ;
- La prestation de services et de conseil en trajets de transformation du métier et de l'informatique en focalisant sur le besoin du client.

Ceci inclut la mise en place d'un model organisationnel et IT pour atteindre cet objectif, afin d'augmenter l'efficacité et d'améliorer la satisfaction du client ;

- L'octroi de services relatifs aux applications multimédias, l'art work, le webdesign, le e-commerce et diverses applications internet;
- Donner et organiser des formations et des sessions dans divers domaines informatiques ;
- La gestion et l'organisation d'événements.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet. Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés. Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés. Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

DURÉE : La société est constituée pour une durée illimitée.

CAPITAUX PROPRES ET APPORTS: En rémunération des apports, 100 actions ont été émises.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation. Le comparant déclare souscrire les 100 actions, en espèces, au prix de dix euros (€ 10,00) chacune, à savoir l'intégralité des apports. Il déclare et reconnaît que chacune des actions ainsi souscrites a été entièrement libérée par un versement en espèces et que le montant de ces versements, soit mille euros (€ 1.000,00), a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la société en formation auprès de la Banque ING sous le numéro BE51 3631 8896 7962.

ORGANE D'ADMINISTRATION : La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité d'administrateur statutaire. L'assemblée qui nomme le ou les administrateur(s) fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le mandat sera censé conféré sans limitation de durée.

S'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci. Lorsque la société est administrée par plusieurs administrateurs, chaque administrateur agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale. Chaque administrateur représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant. Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire. L'assemblée générale décide si le mandat d'administrateur est ou non exercé gratuitement. Si le mandat d'administrateur est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la majorité absolue des voix, ou l'actionnaire unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment des frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

ASSEMBLEE GENERALE : Il est tenu chaque année, au siège, une assemblée générale ordinaire le dernier vendredi du mois de juin à 10h00.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION – RÉSERVES : Le bénéfice annuel net recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale, statuant sur proposition de l'organe d'administration, étant toutefois fait observer que chaque action confère un droit égal dans la répartition des bénéfices.

DISPOSITIONS FINALES ET (OU) TRANSITOIRES : Le premier exercice social débutera le jour du dépôt au greffe d'une expédition du présent acte et finira le 31 décembre 2020.

La première assemblée générale ordinaire aura donc lieu le dernier vendredi du mois de juin 2021 à 10h00. Adresse du siège : L'adresse du siège est située à : 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue de Ribaucourt 141/4 G. Désignation de l'administrateur : l'assemblée décide de fixer le nombre d' administrateurs à un administrateur. Est appelé aux fonctions d'administrateur non statutaire pour une durée indéterminée, le monsieur Lopez Pedraza Oscar Humberto, prénomé, qui. Son mandat n' est pas rémunéré.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Delphine Coorevits, Notaire associée.

Déposé en même temps : expédition de l'acte et statuts coordinées.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :